



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
- REUNION DU 03 août 2021 -**

DATE DE CONVOCATION : 26 juillet 2021

DATE D’AFFICHAGE : 26 juillet 2021

L’an deux mil vingt et un, le trois août à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur BLOT Jean-Paul.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Votants : 9

ÉTAIENT PRÉSENTS : Messieurs BLOT Jean-Paul, CHAMPION Patrick, DELHOMMEAU Denis MOISE Laurent, Mesdames BOUTELOUP Céline, DESILE Anita, CHANDAVOINE Aurélie, HUGUET Stéphanie et ORAIN Virginie formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Messieurs DENIAU Xavier, LECHAT Guillaume, LECUREUIL Nicolas et PICANTIN Joël, Madame DE MEIRE Olivia

ÉTAIT ABSENT : Monsieur YOUSFI Samy

SECRETÀIRE DE SÉANCE : Madame DESILE Anita

COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire de DEGRÉ (Sarthe), déclare ouverte la séance du Conseil Municipal de Degré du 03 août 2021.

L’ordre du jour est consacré à :

- **Droit de préemption urbain pour un immeuble situé 21 rue de l’Arche**
- **Attribution des prix aux lauréats du concours des maisons fleuries**
- **Recrutement d’un agent d’entretien contractuel en raison d’un accroissement d’activité**
- **Questions diverses**

OBJET

Droit de préemption urbain pour un immeuble situé 21 rue de l’Arche

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l’étude notarial L’Office, situé au 25 boulevard Levasseur au Mans (Sarthe) est chargé de la vente de l’immeuble situé 21 rue de l’Arche à Degré 72550, cadastré section AB n° 80 d’une superficie de 546 m² appartenant à Monsieur et Madame HAMONIC Yannick et Catherine.

L’étude notariale souhaiterait savoir si la commune se réserve le droit de préemption urbain sur l’immeuble.

Le Conseil municipal, après examen du dossier, décide de ne pas préempter sur le dit immeuble et charge monsieur le Maire d’en informer le notaire.

OBJET

Attribution des prix aux lauréats du concours des maisons fleuries

Comme tous les ans , un concours de fleurissement a eu lieu cette année entre les communes de La Quinte, Lavardin et Degré sur des critères établis en 2009. Le jury de la commune de La Quinte s'est déplacé à Degré le samedi 3 juillet pour examiner les jardins des 10 candidats. Leur classement est le suivant :

- 1^{er} : DERRIEN Stéphane
- 2^e : MANIGAULT Gabrielle
- 3^e : DORIZON Jean-Louis
- 4^e : DENIAU Monique
- 5^e : LETESSIER Nicole
- 6^e : MORANCAIS Mariette
- 7^e : MENARD Martine
- 8^e : JEUDON Didier
- 9^e : BACHELOT Jean-Louis
- 10^e : BEAURY Michel

Le Conseil Municipal décide d'accorder aux lauréats des chèques-cadeau à faire valoir au magasin de jardinage « Point Vert » situé à Trangé. Ces chèques auront une valeur de 60€ pour le vainqueur, de 40€ pour le second, de 20€ pour le troisième, et de 10€ pour les lauréats classés de la 4^e à la 10^e place.

OBJET

Recrutement d'un agent d'entretien contractuel en raison d'un accroissement d'activité

Le Conseil Municipal

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir l'absence prolongée d'un agent communal

Après en avoir délibéré

DECIDE : Le recrutement à compter du 30 août 2021 d'un emploi **NON PERMANENT** pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 27 heures 0 minutes.

Cet emploi non permanent sera occupé par une agent contractuel recruté par voie de contrat à partir du 30 août 2021 jusqu'au 22 octobre 2021. Selon les besoins du service, des heures complémentaires pourront lui être accordées.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 (majoré 330) du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget .

QUESTIONS DIVERSES :

- Avancement du Lotissement Le Chanvre :
Travaux de réseaux terminés au 31/12/2021

- Création d'un trottoir derrière la maison de M. Pasdois pour éviter les coulées de boue
- Création d'une tête de pont chez M. Cendrier pour les mêmes raisons

- Terrain de football :
Isolation du vestiaire des arbitres (devis 860€)